



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

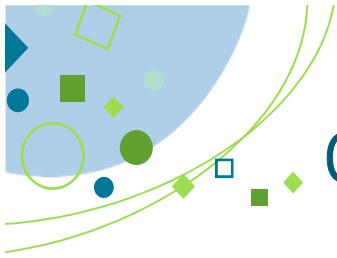
2018



MAUGES COMMUNAUTE Ex-SIAEP de Champtoceaux

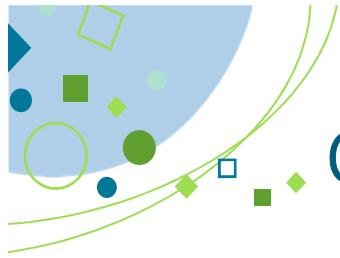
Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2018 Eau potable

IRH Ingénieur Conseil
2 Rue Galilée
Espace Média
56270 PLOEMEUR
Tél. : +33 (0)2 97 83 08 94
Fax : +33 (0)2 97 83 07 46
www.groupeirhenvironnement.com



Qu'est-ce qu'un RPQS ?

- ✓ Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service est une obligation réglementaire imposée par le Code Général des Collectivités Territoriales (Article L. 2224-5).
- ✓ Le contenu du RPQS est déterminé réglementairement. (Décret no 2007-675 du 2 mai 2007, modifié par le décret du 2 décembre 2013).
- ✓ Il ne doit pas être confondu avec le Rapport Annuel du Délégataire
- ✓ Il a pour objectif de faire un état des lieux annuel dans un cadre défini nationalement, ce qui permet de suivre l'évolution du service et de comparer des services équivalents.



Caractérisation technique du service

□ Présentation du territoire desservi

LE SIAEP de Champtoceaux dispose de la compétence eau potable sur son territoire qui regroupe 8 communes : La Varenne, Champtoceaux, St Sauveur de Landemont, Drain, St Laurent des Autels, Liré, Bouzillé, Le Marillais et la Chapelle St Florent.



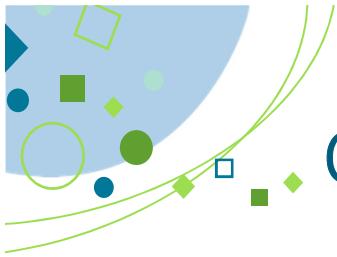
□ Mode de gestion de service

Le service est géré dans le cadre d'une Délégation de Service Public par affermage.

L'exploitation a été confiée à l'entreprise VEOLIA par un contrat qui a pris effet le 12 janvier 2008 pour une durée de 12 ans soit une échéance au 31 décembre 2019.

□ Le contrat a fait l'objet de deux avenants

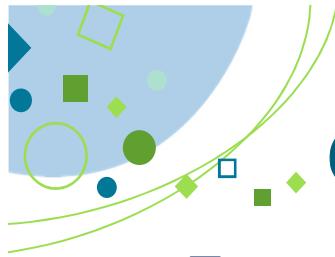
N° avenant	Date d'effet	Objet
1	01/01/2011	Mise en place de la télérelève Contrôle des installations privées, de récupération et réutilisation des eaux pluviales Modifications tarifaires
2	10/10/2017	Modification de la filière de traitement de l'usine Prise en charge de 7 débitmètres Modifications tarifaires



Caractérisation technique du service

Prestations assurées dans le cadre de la concession

		Délégataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X	
	Relevé des compteurs	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances clients	X	
Renouvellement	Clôtures		X
	Compteurs	X	
	Canalisations au-delà de 6 m		X
	Branchements en cas de casse	X	
	Equipements électromécaniques	X	
	Génie civil		X



Caractérisation technique du service

❑ Estimation de la population desservie (D201.0)

Le nombre d'habitants desservis sur l'exercice 2018 est de 11 761 habitants sur les 8 communes.

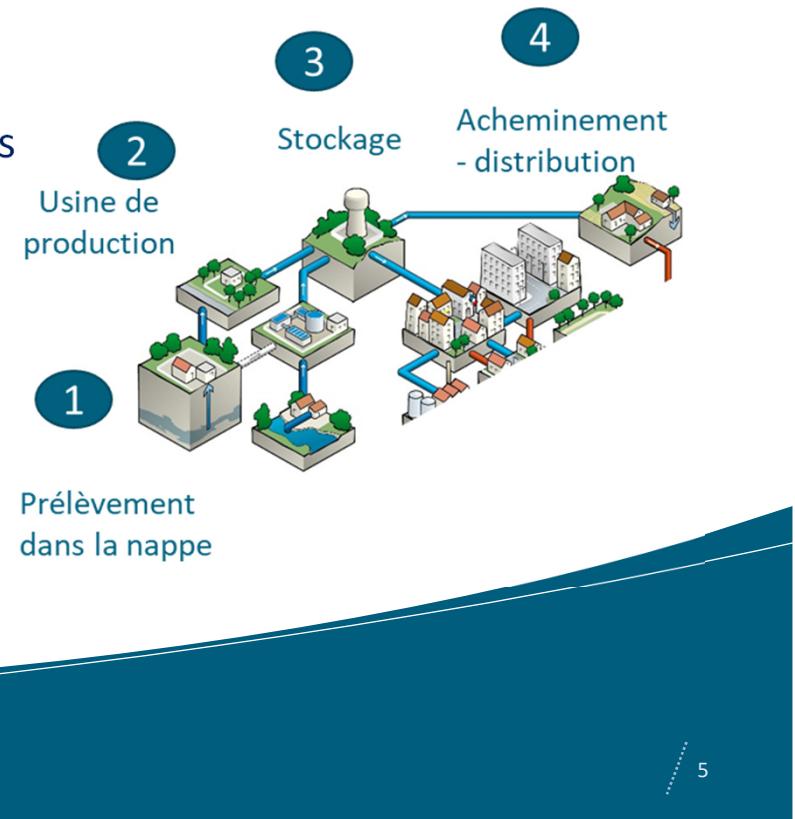
❑ Ressources en eau

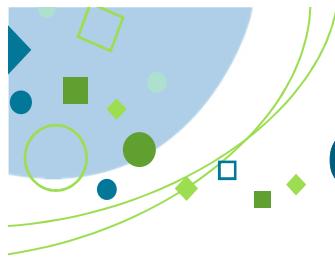
L'eau provient de 2 ressources :

- La station de production d'eau La Rivière à Champtoceaux
- Les achats d'eau au SMAEP des Eaux de Loire

❑ Installations et ouvrages de stockage existants

- Station de production d'eau La Rivière à Champtoceaux (capacité de 4 000 m³/j)
- station de reprise de Bouzillé (débit 60 m³/h)
- Station de reprise de la Fromentinière (débit 20m³/h)
- Bâche de Bouzillé (500 m³)
- Bâche de La Fromentinière (300 m³)
- Bâche de Bouzillé (100 m³)
- Réservoir La Brelaudière (1 000 m³)
- Réservoir Les Mutreaux (400 m³)

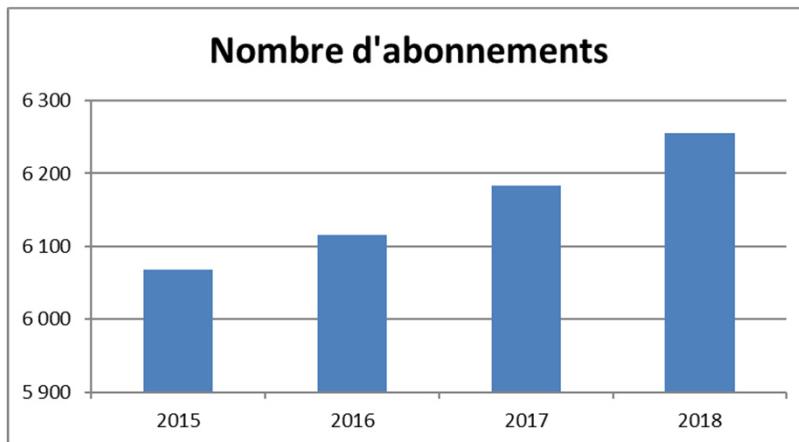




Caractérisation technique du service

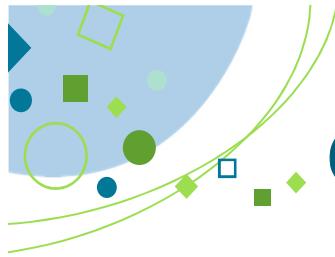
□ Nombre d'abonnements

	2015	2016	2017	2018
Abonnements domestiques	6 067	6 115	6 182	6 255
Abonnements non domestiques	1	1	1	0
Nombre d'abonnements	6 068	6 116	6 183	6 255



Augmentation régulière du
nombre d'abonnés de
l'ordre de 1,2 % en 2018

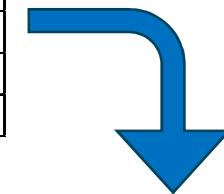
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'Environnement. Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'Agence de l'Eau.



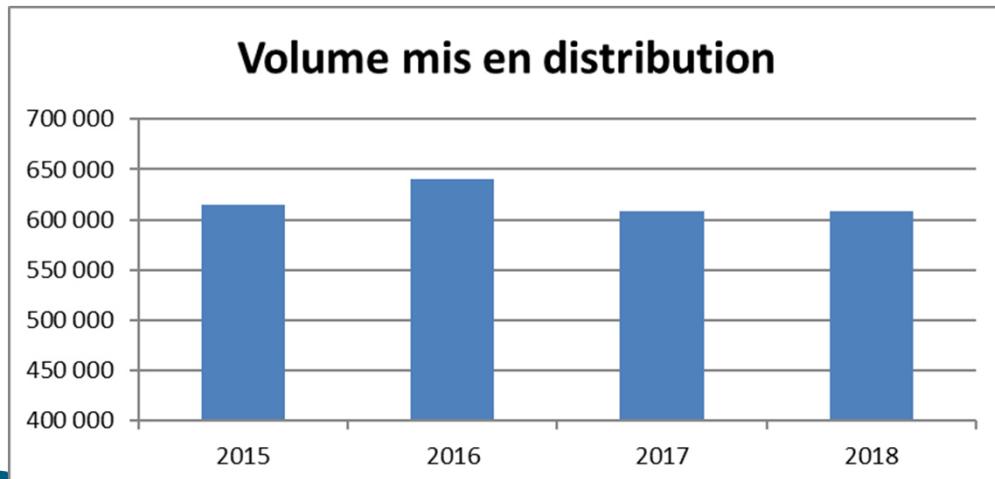
Caractérisation technique du service

□ Volumes mis en distribution

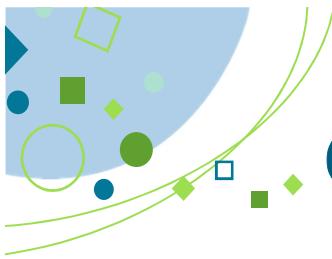
Volumes	2015	2016	2017	2018
Volume produit	603 074	611 626	562 865	593 682
Volume importé	11 212	29 149	45 271	14 970
Volume exporté	0	0	0	0
Volume mis en distribution	614 286	640 775	608 136	608 652



Le volume produit a augmenté avec la création du 3^{ème} sur le champ captant (mécaniquement, les achats d'eau au SMAEP des Eaux de Loire ont baissé)



Les volumes mis en distribution sont stables



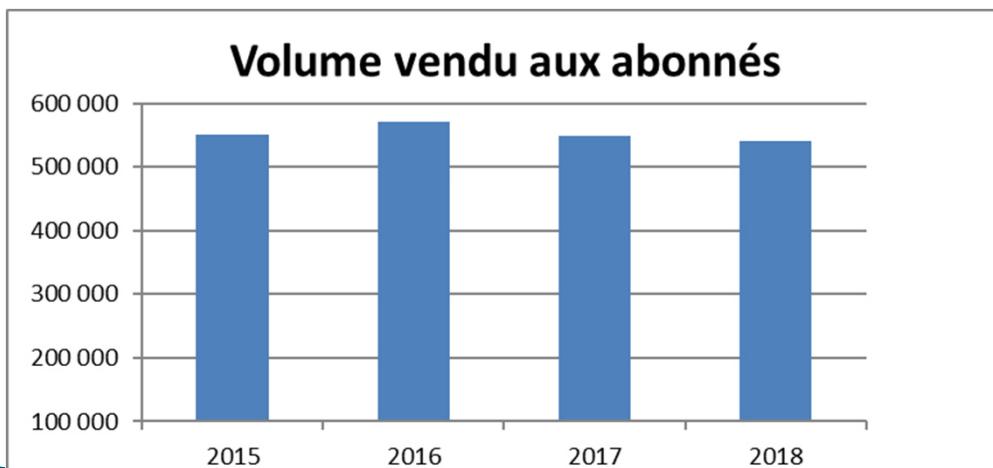
Caractérisation technique du service

□ Volumes vendus

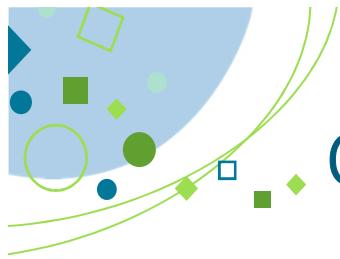
Volumes	2015	2016	2017	2018
Volume vendu aux abonnés	550 311	571 918	549 413	541 714
Volume besoin de service	1 500	4 228	4 187	2 390
Volume consommé autorisé	551 811	576 146	553 600	544 104

12 établissements se caractérisent de « gros consommateurs », ils consomment plus de 1 000 m³ dans l'année (exemple maisons de retraite, piscine, golf, EPA ...)

Pour l'année 2018, ces 12 établissements ont consommé 29 851 m³ contre 31 662 m³ en 2017.



Baisse de près de 2 % du volume vendu en 2018



Caractérisation technique du service

□ Caractéristiques du réseau de distribution et ouvrages de production

Inventaire	2015	2016	2017	2018
Linéaire (km)	296,4	296,7	297,3	298,1
Nombre de branchements	6 490	6 560	6 609	6 681
Nombre de compteurs	6 280	6 346	6 384	6 461

□ Intervention d'entretien du réseau

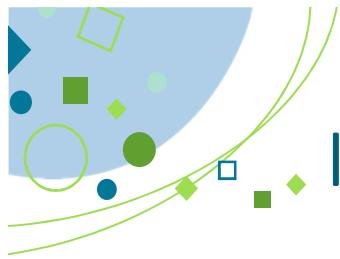
	2015	2016	2017	2018
Nombre de fuites sur canalisations	36	44	27	36
Nombre de fuites sur branchements	24	39	47	36
Nombre de fuites réparés	60	83	74	72

Détail des fuites sur branchements :

Communes	Nb de fuites
Bouzillé	3
Champtoceaux	4
Drain	5
La Chapelle St Florent	3
La Varenne	9
Le Marillais	0
Liré	9
Saint Sauveur de Landemont	3

Détail des fuites sur canalisations :

Communes	Nb de fuites
Bouzillé	8
Champtoceaux	5
Drain	2
La Chapelle St Florent	4
La Varenne	9
Le Marillais	1
Liré	4
Saint Sauveur de Landemont	3



Indicateurs de suivi du patrimoine

□ Le taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)

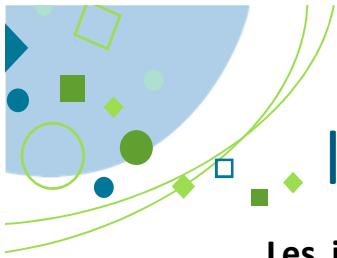
	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de canalisation renouvelé (ml)	1 044	3 655	4 188	3 550	4 388

	2018
Moyenne sur 5 ans	3 365
Taux moyen de renouvellement	1,14%

□ L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est estimé à 118 par le délégataire. Il a augmenté de 3 points en 2018 sur la partie de l'âge des canalisation.

Le détail de cet indice est présenté en annexe.



Indicateurs de performance du service

Les indicateurs sont issus du Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux au titre du contrôle sanitaire (P101.1 et 101.2)

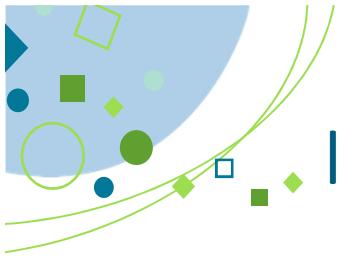
Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-104 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement, l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre non conformes	% conformité
Paramètres bactériologiques	43	0	100%
Paramètres physico-chimiques	18	2	89%

L'eau distribuée pour l'année 2018 est globalement de bonne qualité.

Des dépassements de seuil limite sur le paramètre (ESA Métolachlore) ont été observés à 2 reprises en décembre 2018, malgré la mise en place en 2017 du Charbon Actif en Poudre. Ce traitement, en injection manuelle au niveau des décanteurs à des performances limitées, même avec des doses élevées. (Pour information, ce dépassement ne présente pas de risque pour la santé des usagers au regard de la valeur limite sanitaire de consommation (données ARS)

Grâce au plan d'action mené pour limité les CVM, aucun dépassement de seuil n'a été observé sur l'exercice 2018.



Indicateurs de performance du service

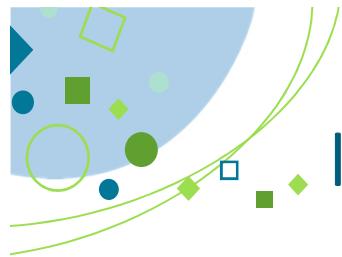
□ Performance du réseau (P104.3, P105.3, P106.3)

On distingue 3 indicateurs de performance du réseau :

- **Rendement de réseau de distribution** : $(\text{Volume consommé autorisé} + \text{volume exporté}) / (\text{Volume produit} + \text{volume acheté})$,
- **Indice linéaire des volumes non comptés** : $(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume compté}) / (\text{Longueur du réseau hors branchemen} / 365 \text{ j})$
- **Indice linéaire des pertes en réseau** : $(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / (\text{longueur du réseau hors branchemen} / 365 \text{ j})$

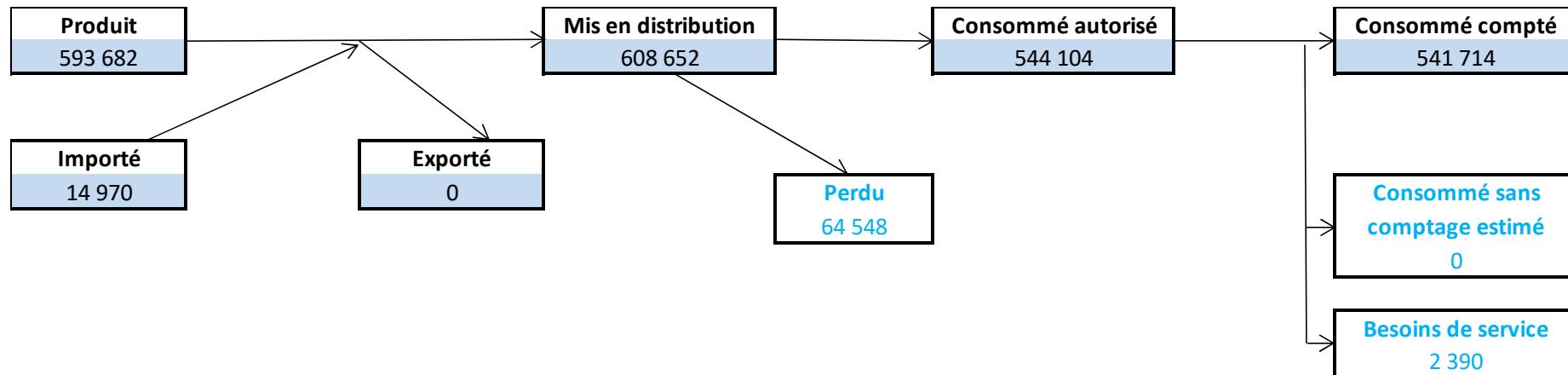
	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution (%)	89,80%	89,90%	91,00%	89,39%
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	0,59	0,63	0,54	0,62
Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/j)	0,58	0,60	0,50	0,59

Le rendement est qualifié de bon, il est supérieur à l'engagement contractuel (85%)

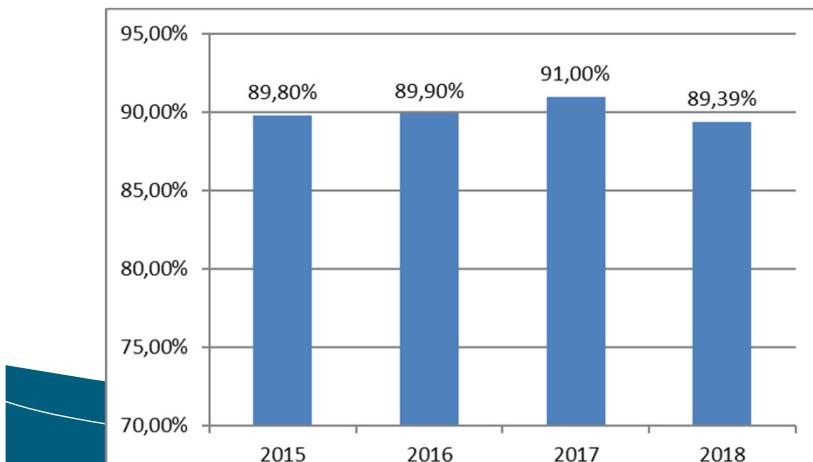


Indicateurs de performance du service

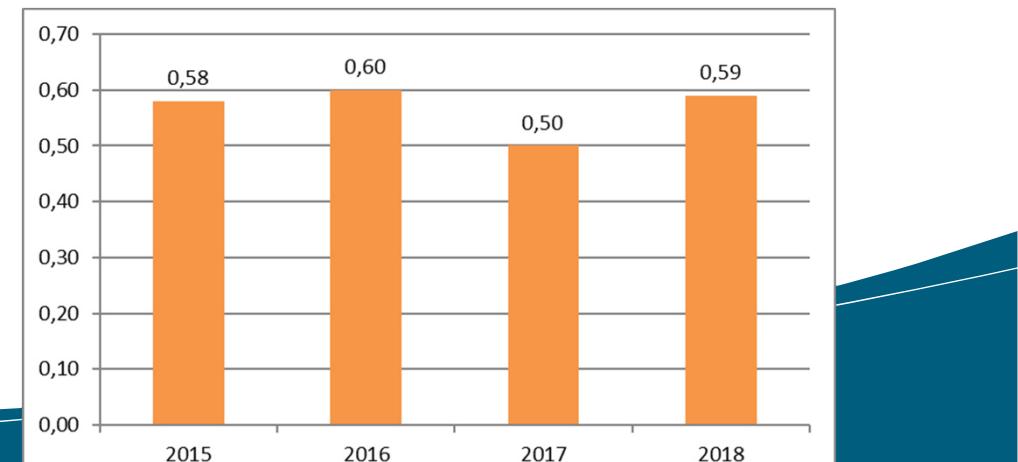
■ Performance du réseau (P104.3, P105.3, P106.3)

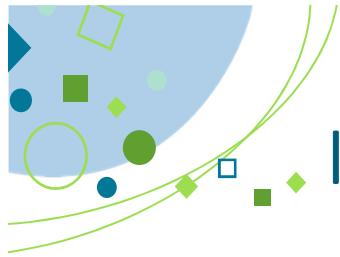


Rendement du réseau de distribution réseau



Indice linéaire de pertes en réseau





Indicateurs de performance du service

□ Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

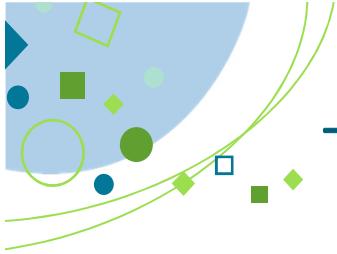
La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100% avec le barème suivant :

- 0% : aucune action,
- 20% études environnementale et hydrogéologique en cours,
- 40% avis de l'hydrogéologue rendu,
- 50% : dossier déposé en Préfecture,
- 60% arrêté préfectoral,
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre,
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource est de 60% .

L'arrêté a été délivré le 21 novembre 2018 avec des clauses opérationnelles à mettre en œuvre pour atteindre 80 % .



Tarification et recettes du service public

Fixation des tarifs en vigueur

Le tarif est constitué :

- d'une part qui revient à la Collectivité. L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part Collectivité. **Le tarif au 1^{er} janvier 2019 a été délibéré le 12 décembre 2018.**
- d'une part qui revient à l'exploitant. Les tarifs sont fixés par le contrat et indexés par application aux tarifs de base d'un coefficient de révision dont la formule est également contractuelle.
- d'une part revenant aux autres organismes (Agence de l'Eau),
- de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Prix du service de l'eau potable

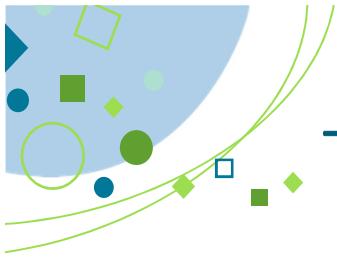
Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une estimation.





Tarification et recettes du service public

❑ Prix du service de l'eau potable

▪ Redevances de l'Agence de l'Eau

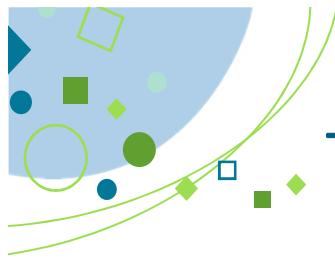
Les redevances de préservation de la ressource et de lutte contre la pollution sont établies par l'agence de l'eau. Leur montant, en € par m³, est calculé chaque année. Elles sont uniques sur l'ensemble du service.

	1er janvier 2018	1er janvier 2019	
Préservation des ressources en eau (€ HT/m ³)	0,042 €	0,037 €	
Lutte contre la pollution (€ HT/m ³)	0,300 €	0,300 €	

→ Baisse de 12%

▪ Evolution du tarif de l'eau potable

	Désignation	1er janvier 2018	1er janvier 2019	Variation en %
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an]	43,84 €	45,04 €	2,74%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	1,1583 €	1,1900 €	2,74%
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	58,170	58,170	0,00%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,3837	0,3837	0,00%
Redevances et taxes	Redevance préservation de la ressource (€ HT/m ³)	0,042	0,037	-11,90%
	Redevance lutte contre la pollution (€ HT/m ³)	0,300	0,300	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%



Tarification et recettes du service public

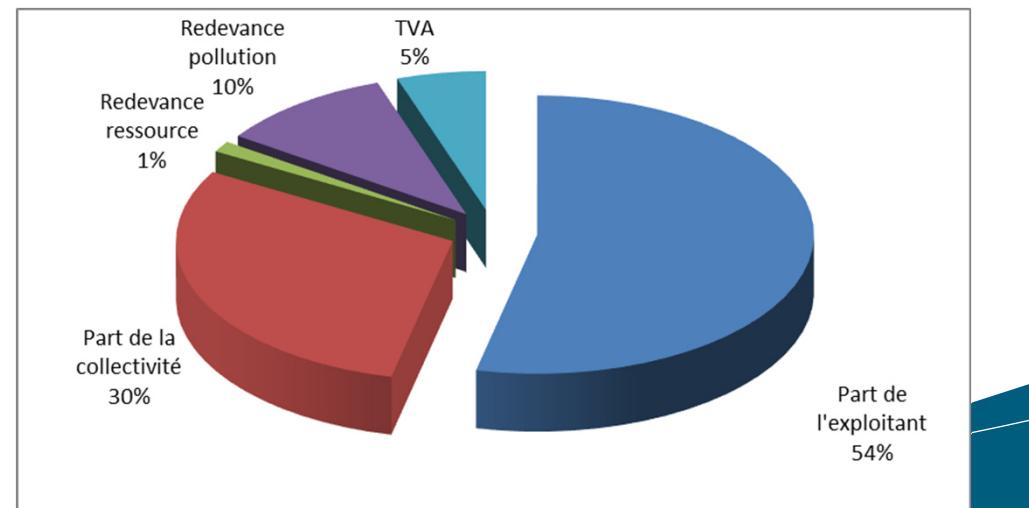
- Prix TTC du service – prix au m³ pour une facture de 120 m³ (D102.0)

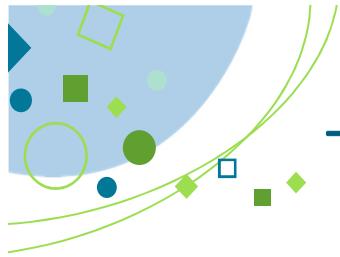
	1er janvier 2018	1er janvier 2019	Variation
Part de l'exploitant	182,84 €	187,84 €	2,74%
Part de la collectivité	104,21 €	104,21 €	0,00%
Redevance ressource	5,04 €	4,44 €	-11,90%
Redevance pollution	36,00 €	36,00 €	0,00%
TVA	18,04 €	18,29 €	1,34%
TOTAL	346,13 €	350,78 €	1,34%



Cette augmentation est due à la formule de révision contractuelle de l'exploitant

Au 1^{er} janvier 2019, le prix est de 2,92 €/m³ pour une facture 120 m³, légèrement en hausse à celui de 2018 (2,88 €/m³)





Tarification et recettes du service public

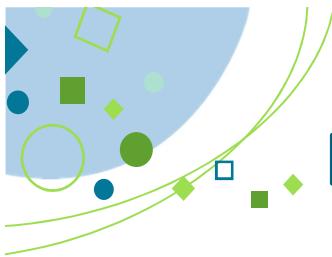
□ Recettes d'exploitation

▪ *Recettes de la Collectivité*

	2015	2016	2017	2018	Variation
Recettes vente d'eau domestique en k€	538,831	556,893	543,240	547,241	
Autres produits gestion courante en k€	11,703	11,944	12,200	12,437	
TOTAL	550,534	568,837	555,440	559,678	0,76%

▪ *Recettes de l'exploitant*

	2015	2016	2017	2018	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable en K€					
Recettes vente d'eau	863,356	901,959	864,466	885,109	2,39%
Autres recettes					
Travaux attribués à titre exclusif	55,230	51,917	58,328	61,469	5,39%
Produits accessoires	50,691	65,892	70,536	73,333	3,97%
TOTAL RECETTES	969,277	1 019,768	993,330	1 019,911	2,68%

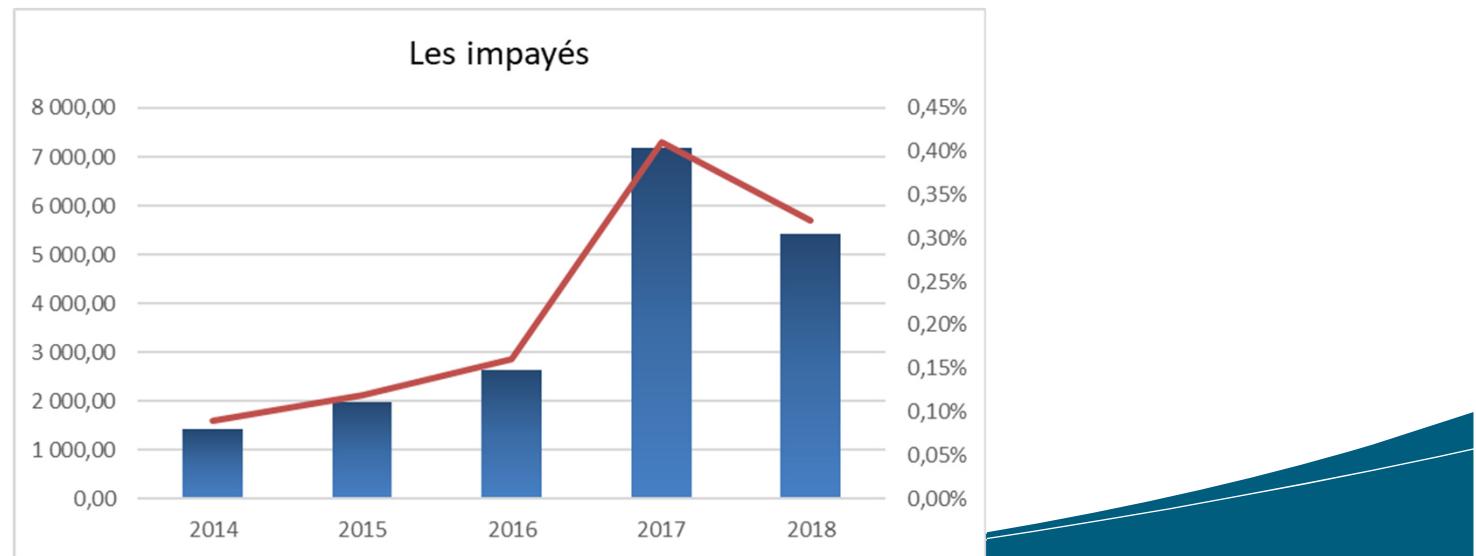


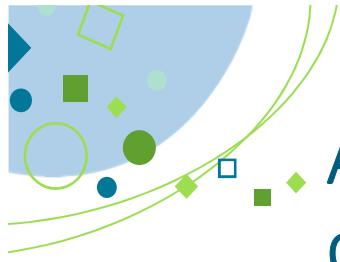
Données économiques

❑ Les impayés

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant € TTC des impayés au 31/12/N (sur factures N-1)	1 433,00	1 985,00	2 643,00	7 171,00	5 433,00
Taux d'impayés	0,09%	0,12%	0,16%	0,41%	0,32%

Diminution de près de 25% du montant des impayés sur l'exercice 2018 qui s'explique par la mise en place d'actions et de solutions proposées aux abonnés pour le recouvrement.





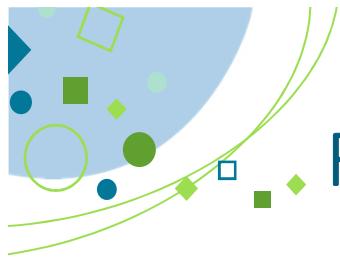
Actions de solidarité et de coopération décentralisée

- Montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de demandes d'abandon de créance	6	8	5	8	3
Montant des abandons de créance	691,72 €	1 145,86 €	334,62 €	176,00 €	141,00 €

- Descriptif et montant financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1 du CGCT

Sans objet



Financement des investissements

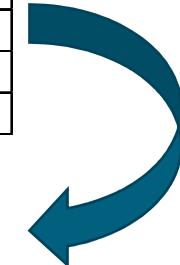
□ Travaux engagés au cours de l'exercice par la collectivité

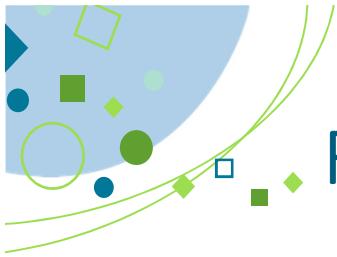
Des travaux de renouvellement, d'extension et de renforcement de réseaux ont été réalisé sur l'exercice 2018, pour un montant total de 599 882,76 € TTC (y compris maîtrise d'œuvre).

□ Etat de la dettes

	2016	2017	2018	Variation
Encours de la dette au 31 décembre	1 240 674,19 €	1 218 239,95 €	1 255 210,85 €	3,03%
Annuités de remboursements de la dette	2 727,41 €	2 602,56 €	14 738,70 €	466,32%
en intérêts	51 164,73 €	47 618,78 €	42 277,71 €	-11,22%
en capital	150 297,21 €	152 434,24 €	163 029,10 €	6,95%

Cette forte variation, concernant l'annuité de remboursement de la dette, s'explique par le 1^{er} remboursement d'un emprunt qui date de 2006.





Financement des investissements

Montant des amortissements réalisés

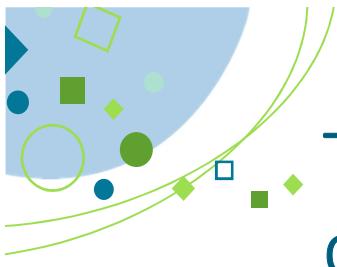
	2016	2017	2018
Montant des amortissements	258 996,97 €	252 155,47 €	252 482,95 €

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Il n'y a pas de programmes pluriannuels de travaux

Branchements en plomb

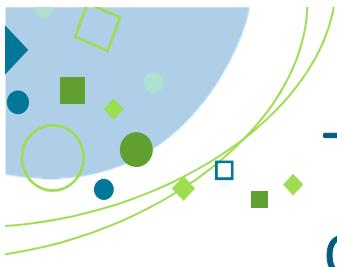
Il n'y a pas de branchements en plomb sur le territoire du SIAEP de Champtoceaux



Travaux et propositions réalisés par le délégataire

❑ Principales opérations d'entretien et de maintenance

- Lavage des réservoirs :
 - La Rivière (21/03/2018)
 - Clérambault (22/03/2018)
 - Les Mutreaux (17/04/2018)
 - La Brelaudière (19/04/2018)
 - La Fromentinière (28/03/2018)
- Contrôles annuels des installations électriques
- Maintenant et réglage des appareils de chloration
- Maintenance préventive des installations hydrauliques
- Contrôles réglementaires des appareils de levage
- Suivi analytique de l'eau produite
- Etalonnages des équipements de mesures et des sondes
- Nettoyage des ouvrages et l'entretien des espaces verts
- Pilotage de l'usine avec réglage et contrôle de son fonctionnement

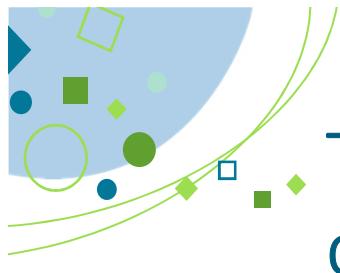


Travaux et propositions réalisés par le délégataire

□ Principaux travaux de renouvellement réalisés par le délégataire

- Usine de Champtoceaux :
 - 2 soufflantes d'aération (prétraitements n°1 et n°2)
 - 2 pompes doseuses soude
 - 1 ordinateur + 1 modem
 - 1 Turbidimètre ET
 - 1 analyseur de chlore libre sur eau produite
- Station de Clérambault à Bouzillé :
 - 1 compresseur ballon antibélier
- Station de la Fromentinière à Bouzillé :
 - 1 transmetteur de données (télégestion)
 - 2 groupe de pompage
- Réservoir de la Brelaudière à Champtoceaux :
 - 2 débitmètres

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre du programme contractuel de renouvellement.



Travaux et propositions réalisés par le délégataire

❑ Renouvellement des compteurs

	2014	2015	2016	2017	2018
Compteurs renouvelés	36	73	129	99	137
Branchements renouvelés	62	155	138	63	26

La dépense, pour le renouvellement des 137 compteurs, s'élève à 4 766,49 €

❑ Propositions d'amélioration

- Poursuivre le renouvellement des canalisations en amiante ciment
- Réaliser une visite d'inspection approfondie (audit) de la bâche « La Fromentinière » de Bouzillé (présence de suintements sur les parois extérieures)
- Prévoir 2 débitmètres sur la commune de Champtoceaux (secteur de 30 km)
- Installer une borne Monéca dans chaque commune du territoire pour limiter les vols d'eau sur les poteaux d'incendie



Annexe : Indice de Connaissance et de Gestion Patrimonial des Réseaux (P103.2)

Barème	Intitulé	2018
10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux	10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
<i>L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</i>		
10 à 15	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	15
10 à 15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	13
<i>Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :</i>		
10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;	10
10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;	10
10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;	10
10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;	10
10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;	10
10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... ;	10
10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans) ;	10
5	existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
		118

www.maugescommunaute.fr



Service GEMAPI

Rue Robert Schuman – La Loge – CS 60111
Beaupréau – 49602 Beaupréau-en-Mauges Cedex

02 41 71 77 10 // contact@maugescommunaute.fr